

Initiatives parlementaires

on s'est donné une partie des instruments essentiels, et je vous dis lesquels.

Je ne parle pas de la politique macro-économique, elle appartient, en effet, à Ottawa. Or, à Ottawa, malgré le discours du représentant du parti au pouvoir, le souci pour l'emploi n'est pas manifeste et c'est le moins qu'on puisse dire. Oui, il y a eu le programme d'infrastructures. Mais, il faut voir également tout ce qu'il n'y a pas eu et sur quoi nous reviendrons abondamment au cours de la session. On ne peut pas dire, loin de là, que malgré les mots et malgré la campagne électorale, ce gouvernement soit préoccupé par l'emploi.

Mais, à l'autre niveau, et c'est ici qu'il me semble utile de le dire, le deuxième élément dont j'ai parlé se résume en une politique de participation. Une politique de participation peut surtout, dans le cas du Québec, mais aussi, on le verra, dans le cas d'autres provinces canadiennes, se faire à partir des acteurs locaux et provinciaux.

Je vais me permettre de vous lire deux phrases. Pour quelles raisons mesdames Bellemare et Poulin disent-elles que la politique micro-économique de l'emploi devrait être de juridiction provinciale? Premièrement, des considérations d'ordre politique donnent aux gouvernements provinciaux un avantage majeur dans l'implantation d'une telle politique.

• (1135)

En effet, la répartition constitutionnelle des pouvoirs—et que je sache la Constitution n'a pas été changée, mais, bien sûr, il est commode de l'oublier—attribue aux provinces une juridiction importante en matière de travail et de relations de travail, d'éducation et de formation ainsi qu'en matière de développement des ressources. Remarquez, ce n'est pas le Bloc qui dit cela, ce sont Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon

Deuxièmement, des considérations—et il me semblait que l'auteur de ce projet de loi aurait pu être sensible à cela—d'ordre culturel, linguistique et idéologique font que les gouvernements provinciaux sont mieux en mesure que le gouvernement fédéral d'implanter de façon efficace une politique micro-économique de l'emploi.

Il me semble que ce à quoi on assiste ici, c'est que la politique de niveau fédéral a complètement échoué dans ce qu'on attend d'une politique de plein emploi, soit des politiques économiques, financières et budgétaires de niveau macro-économique, du niveau du gouvernement du pays. Et comme elle a échoué, désormais elle veut se mêler de façon directe et avec tout le contrôle nécessaire de ce qui est, dans cette Constitution,—mais je vais ajouter autre chose—dans la nature même d'une politique de plein emploi, ce qui revient aux provinces et aux régions et localités.

J'ajoute que la globalisation actuelle des marchés, qui n'a pas attendu, vous le savez, l'ALE ou l'ALENA, force chaque pays à donner le meilleur de lui-même pour atteindre à une politique d'emploi. Or, ce sont les gens, les entreprises, les syndicats, les groupes dans chacune des municipalités et en liaison au niveau

du gouvernement qui est le plus près d'aussi bien ces préoccupations que des pouvoirs au plan constitutionnel. C'est là que le projet et la mise en oeuvre peuvent se faire.

C'est là qu'on facilite, alors qu'on sait qu'au Canada on n'a même pas été capables de s'entendre, depuis toutes ces années, sur la formation de la main-d'oeuvre, qui est absolument indispensable, fondamentale, minimale, et qu'on ne retrouve, dans le projet du NPD, aucune allusion à ce que les provinces font mieux. Cela est vrai dans n'importe quel pays. Ce que, au niveau de la région et de la localité, on fait mieux, pourquoi voudrait-on le faire à partir d'Ottawa? Au nom de quoi? Au nom de quel manque de confiance dans la capacité des localités, des régions et, dans le cas de la Constitution canadienne, des provinces?

Il y a beaucoup de bonne volonté, d'intentions nobles que je partage. Je trouve cependant que les moyens sont absolument inadéquats, absolument impuissants à atteindre au Canada avec la Constitution actuelle. Mais il y a plus que cela. Dans le Canada—et je pense que cela durera longtemps—avec sa géographie actuelle, il est impossible qu'une politique de plein emploi soit «contrôlée, mise en oeuvre et pensée à partir d'Ottawa». Ottawa doit avoir des politiques fiscales, budgétaires et financières soucieuses de l'emploi, mais ce que les provinces, les régions et les localités font mieux, elle doit le leur laisser, mais en leur laissant les moyens. Actuellement, les moyens découlent du pouvoir de dépenser contrôlé par Ottawa.

• (1140)

J'aimerais que nous reprenions cette question, mais décidément, ma déception est vive.

[Traduction]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, tout d'abord, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais revenir sur l'intervention de la députée de Mercier, et plus précisément sur deux choses qu'elle a dites.

Selon elle, non seulement cette motion ne tient pas suffisamment compte des facteurs macroéconomiques de l'équation indispensable à la création d'un climat propice au plein emploi, mais en outre, toutes ces questions, notamment la formation professionnelle et l'éducation, relèvent exclusivement des provinces.

J'aimerais rappeler à la députée de Mercier qu'il est extrêmement difficile de faire entrer ces facteurs macroéconomiques dans l'équation alors qu'il y a ici dans cette Chambre certains députés dont les agissements, qui ont pour seul objet le démantèlement de notre pays, influencent nos marchés et les investissements étrangers au Canada, ce qui a des répercussions sur le taux de change de notre dollar et, par conséquent, exerce des pressions indues sur nos programmes de réduction de la dette et du déficit.

Si la députée de Mercier tient vraiment à mettre en place les éléments macroéconomiques de l'équation, elle devrait étudier les effets qu'a sur ces derniers le discours de son parti.